

La Géothermie dans le Rhin Supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 7 JUIN 2010

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 7 juin 2010, et sur proposition de la Commission « Agriculture-Environnement »,

1. estime que l'espace du Rhin Supérieur, compte tenu de ses caractéristiques, ne peut renoncer à expérimenter aucune des sources d'énergie renouvelable, la situation risquant sinon de devenir critique d'ici trente à quarante ans,
2. précise que, dans le cadre des recherches sur la géothermie, il est nécessaire d'arriver à une évaluation la plus précise des risques, mais aussi des potentialités de cette source d'énergie, ceci en vue d'en permettre, par une meilleure information, acceptation par la population,
3. souhaite également que les échanges soient plus organisés de part et d'autre de la frontière, tant sur les risques que sur les données de base et les nouvelles techniques,
4. rappelle néanmoins que, quelle que soit l'intensification des recherches, le risque zéro n'existe pour aucune source d'énergie renouvelable,
5. souhaite qu'un système d'indemnisation acceptable soit mis en place, tout en rappelant que l'intérêt général doit primer sur toute autre considération.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en Allemagne : au Gouvernement fédéral, au Land de Baden-Württemberg, au Land de Rheinland-Pfalz,
- en Suisse : à l'Office fédéral de l'environnement, aux gouvernements des Cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura,
- en France : au gouvernement français, à l'ADEME,
- à la Conférence du Rhin Supérieur.